

nant Général-Commandant, au Comte de Groensfeldt, à condition de suivre au pied de la Lettre les ordres du Prince Eugene: Après que ces deux Commissions eurent été envoyées, l'Empereur donna avis de ce qu'il venoit de faire à la Diette de Ratisbonne, qui prétend que cet avis devoit précéder l'expédition de la Commission du Prince Eugene, qui ne peut pas être Général de l'Armée de l'Empire, sans la nomination de la Diette, qui représente le Corps Germanique. Mr. de Groensfeldt ne paroît pas non plus trop content, de ce qu'en commandant en Chef, on luy ravi néanmoins le principal honneur du Commandement, en le subordonnant aux ordres d'un Général, qui n'est pas à portée de favoriser les expéditions Militaires, ni d'en juger que par l'événement: de manière, dit-il, que s'il est assez heureux de réussir, la gloire en sera attribuée au Prince Eugene, éloigné de près de cent lieues; & si les succès de la Campagne ne répondent pas aux intentions des Alliez, on lui en imputera la faute uniquement, & peut-être insultera t'on à son honneur, comme l'on a fait très souvent celui du feu Prince Louis de Bade.

*Le Général Groensfeldt commande-ra en son absence & sous ses ordres.*

*Proposition pour l'Élection des Empereurs à l'avenir.*

III. La Diette de Ratisbonne dans l'assemblée qu'elle tint le vingtième Mai, mit en deliberation de faire un Capitulat perperuel, qui en corrigeant les abus gliffiez pendant le siecle dernier dans les élections des Empereurs, servit de loy inviolable pour les Elections à venir, rétablit les libertez Germaniques, violées dans plusieurs occasions, assurât la Religion Catholique